

Compte rendu du conseil municipal du 31 mars 2009

Absente excuseé : Madame Annie CORGIER

Secrétaire de séance : Madame Catherine MOUCAUD

CONTRIBUTIONS DIRECTES : VOTE DES TAUX ANNÉE 2009 :

Les taux de l'année précédente ont été reconduits, à savoir :

- taxe d'habitation 6.27 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties 8.03 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties 27.84 %

Registre des délibérations.

BUDGET PRIMITIF 2009 :

	DEPENSES	RECETTES
section de fonctionnement	409 745.73	409.745.73
Mouvements réels :	409 745.73	409 745.73
Mouvement d'ordre :	0.00	0.00
section d'investissement	467 789.00	467 789.00
Mouvement réels	467 789.00	460 942.00
Mouvement d'ordre	0.00	6 847.00
Total du budget :	877 534.73	877 534.73

Registre des délibérations.

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE PRECEDENT :

décide l'affectation du résultat de la section de fonctionnement apparaissant à la clôture de l'exercice 2008, soit la somme de 175 308.41 € comme suit :

- Affectation en réserve à la section d'investissement du budget primitif de l'exercice 2009 (1068) 173 520.68 €
- Report en recettes de fonctionnement 1 878.73 €

Registre des délibérations.

CESSION DU BATIMENT D'INTERVENTION AU SDIS :

Madame le maire fait la lecture du courrier de réponse que le président du SDIS a adressé à la commune.

Le conseil municipal décide d'approuver le principe de cession à titre gracieux au SDIS aux conditions suivantes :

- la cession ne concerne que le bâtiment et sa stricte emprise au sol,
- l'installation d'une alimentation en eau indépendante
- dans l'hypothèse d'une désaffectation du centre, le SDIS proposera prioritairement à la commune le rachat du bien à un prix tenant compte des travaux réalisés par le SDIS et demeurant à amortir à la date du retour dans le patrimoine communal.

et mandate Madame le maire en vue de la signature d'un acte dans lesdits termes.

Registre des délibérations.

CORRESPONDANT DEFENSE :

Nomination du correspondant défense : Monsieur Sylvain KASPRZYK

Registre des délibérations.

QUESTIONS DIVERSES :

VENTE AMIABLE TERRAIN COMMUNAL Lot 3 lieudit NERIVE :

Madame le maire rappelle qu'il a été procédé en date du 25 mars 2009 à la signature du compromis pour le rachat du terrain lot n° 3 lieudit NERIVE moyennant un prix de 18 435.00 €.

Le conseil municipal décide d'autoriser Madame le maire, dès l'acte authentique signé, à procéder ensuite à la réalisation de la vente de ce même terrain.

Registre des délibérations.

SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) :

Contrôle des installations d'assainissement non collectif :

Pour tous les foyers non raccordés à l'assainissement collectif, une réunion d'information aura lieu le **jeudi 30 avril 2009 à 18 heures 30 à la maison de l'EUROPE à CUBLIZE** (pour les communes de SAINT JUST D'AVRAY et PONT TRAMBOUZE).

INFORMATIONS DIVERSES :

- Quelques conseillers sont allés visiter une station d'épuration de type écologique.
- La porte du local «buvette» du stade de football a été de nouveau fracturée.
- Lecture faite d'un courrier adressé par un candidat pour l'acquisition du lot 3 lieudit NERIVE.
- Discussion concernant la réparation du projecteur éclairant le clocher de l'église.
- Des travaux de rénovation du soubassement de l'église vont bientôt débutés.

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆